

CONSEIL CONSULTATIFS DES USAGERS DU PORT DU CROISIC

REUNION DU 23 MAI 2014

POINT DIVERS

1. Situation des conseils portuaires

Les arrêtés de désignation des membres des Conseils Portuaires arrivent à échéance le 18 juin 2014 au terme d'un mandat de 5 ans.

Le Conseil général procède donc au renouvellement de tous les membres de ces conseils, y compris les représentants des plaisanciers élus dans le cadre de la mise en place des Comités Locaux des Usagers des Ports de Plaisance.

En effet, les membres des CLUPP désignés en 2011 sont venus remplacer les personnes qui avaient été nommées en 2009 représentants des plaisanciers alors que les CLUPP n'existaient pas.

En cas de remplacement d'un membre du Conseil Portuaire en cours de mandature, le code des ports maritime précise que ce remplacement ne peut aller au-delà de la mandature en cours.

2. Situation de l'aménagement de la grande chambre

Le dossier d'avant-projet détaillé vient de nous être livré par la Ste Artelia maître d'œuvre du projet.

Ce projet consiste en la mise en place d'un ponton de 170 m, la création de 42 places, pour un coût de 220.000 €.

Le CA annuel estimé de ces nouvelles places sera de 48.000 € (41.000 net avec les contrats existants).

La simulation financière d'un emprunt de 250.000 € sur 7 ans montre une charge de 28.200 € par an qui serait donc supportée par les nouveaux contrats.

Ce projet va être présenté à la municipalité puis au comité d'engagement de la Saeml (qui doit donner son avis sur tous les projets de plus de 90 K€ d'investissement) avant sa mise en œuvre (2015).

3. Projet de ponton « pro »

Afin de répondre à plusieurs nouvelles sociétés nautiques qui se sont implantées au Croisic, il est envisagé de construire un ponton « Pro » le long du quai situé à droite du pont d'accès à la grande jonchère.

D'une longueur de 30 M ce ponton pourra accueillir 8 unités légères (type bateau école actuel, zodiac...) sans accès passagers.

Une demande d'autorisation est en cours auprès du CG44 car le quai sur lequel il est prévu d'accrocher ce ponton doit faire l'objet de reprises dans les années à venir.

Si nous obtenons cet accord, nous essaierons de réaliser cet investissement avant la saison.

4. Offre estivale de stationnement et de mise au sec gratuite

Nous proposons cette année aux usagers qui ne désirent pas naviguer cet été de sortir et stationner gratuitement leur bateau sur le terreplein de la Turballe pour des périodes d'un mois minimum.

Les places ainsi libérées nous permettront d'accueillir plus de plaisanciers dans de meilleures conditions.

La contrepartie de cet accord est le non-retour du navire dans le port avant la fin de la période (sauf à payer tous les frais engagés). C'est cette contrepartie qui différencie cette opération d'une libération classique des places (où la place est toujours disponible en cas de retour non prévu).

5. Passeport escales

Nous avons poursuivi cette opération en 2014 sachant que les conditions financières imposées par l'opérateur risquent de se durcir l'an prochain avec une obligation de nombre minimum de carte).

Nous avons rajouté cette année des nuitées dans tous les ports fluviaux de la Loire et de L'Erdre gérés par NGE pour encourager les usagers à découvrir ce type de navigation.

6. Point sur le site WEB Alyzée

Le prestataire travaille toujours à la mise au point de ce site. Trop lentement à notre avis.

7. Organisation des Fêtes nautiques

La Saeml participe à l'organisation de cette manifestation et a pu mettre en relation le CCC avec des pêcheurs qui ont accepté de faire visiter leur bateau durant la manifestation. La Saeml joue là son rôle de rapprochement entre la plaisance et la pêche.

8. Situation des travaux portuaires

Parmi les travaux courant d'entretien du port :

- ☞ Fabrication et remplacement de 8 tronçons (6 m) de ponton de la chambre des vases suites aux tempêtes
- ☞ Remplacement des chaînes de Port Charly
- ☞ Vérification des mouillages du pool
- ☞ Changement de deux bras d'amarrage cassés par les tempêtes
- ☞ Suivi des fixations entre pontons de l'estacade et remplacement des boulons de liaisons
- ☞ Aménagement de deux postes de stationnement de barges mytilicole place du 8 mai (ces barges payent un droit de place au port)
- ☞ Nettoyage des cales et des pontons